

Résolution sur le renouvellement du mandat du Groupe de travail sur les questions spécifiques relatives au travail de la Commission africaine - CADHP/Res.280(LV)2014

mai 12, 2014

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples réunie en sa 55^{ème} Session ordinaire tenue du 28 avril au 12 mai 2014 à Luanda, Angola

Rappelant sa mission de promouvoir les droits de l'homme et des peuples et de veiller à leur protection en Afrique en vertu de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (la Charte africaine) ;

Rappelant la Résolution CADHP/Rés.77 (XXXVII) 05 sur la création d'un Groupe de travail sur les questions spécifiques relatives au travail de la Commission (le Groupe de travail), adoptée à sa 37^{ème} Session ordinaire ;

Rappelant en outre les Résolutions ACHPR/Rés.127 (XXXII) 07 et ACHPR/Rés.150 (XLVI) 09 sur le renouvellement du mandat du Groupe de travail, ainsi que la Résolution ACHPR/Rés.233 (EXT.OS/XIII) 13, portant modification du mandat et de la composition du Groupe de travail ;

Notant avec satisfaction le travail accompli par le Groupe de travail depuis sa reconstitution ;

Notant en outre que le mandat du Groupe de travail et celui de ses membres sont arrivés à terme le 23 février 2014 ;

Gardant à l'esprit la nécessité pour le Groupe de travail de poursuivre son mandat et de prendre en charge les questions urgentes relevant de sa compétence ;

Décide de renouveler le mandat du Groupe de travail et celui des membres ci-après pour une durée de deux (2) ans à compter du 12 mai 2014 :

- i. Honorable Commissaire Faith Pansy Tlakula (Présidente) ;
- ii. Honorable Commissaire Med Kaggwa (Membre);
- iii. Honorable Commissaire Soyata Maïga (Membre) ; et Honorable Commissaire Soyata Maïga (Membre); et
- iv. Honorable Commissaire Lucy Asuagbor (Membre).

Adoptée lors de la 55^{ème} Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, tenue à Luanda en Angola du 28 avril au 12 mai 2014